

HORAIRES DES COURS : UN CRENEAU PAR SEMAINE

1 : Enfants de 4 mois et demi à 3 ans

LUNDI	MERCREDI	SAMEDI
11H30-12H00	11H30-12H00	8H45-9H15
12H00-12H30	12H00-12H30	9H15-9H45
		9H45-10H15
		COUPURE
		10H45-11H15
		11H15-11H45
		COUPURE
		12H15-12H45
		12H45-13H15
		13H15-13H45

**Les cours débuteront
le lundi 21 septembre 2020**

2 : Enfants de 3 ans à 5 ans

MERCREDI :	3 ans :	4 ans :	5 ans :
	11h30-12h00	12h00 - 12h35	12h35 - 13h15

SAMEDI :	3 ans :	4 ans :	5 ans :
	12h00-12h40	12h40 - 13h20	13h20 - 14h00

Pour le samedi : les 2 premières séances seront consacrées à des tests aux horaires ci-dessus. Les groupes et les horaires définitifs seront communiqués par les moniteurs à l'issue de ces tests.

Les cours se poursuivent pendant les petites vacances sauf période de Noël où depuis 3 ans la municipalité à lancer un plan de rénovation (fermeture entre 3 à 4 semaines), jours fériés et fermetures de la piscine pour raisons techniques.

Les informations vous seront communiquées sur le site de la section ou par affichage en temps voulu.

COTISATION

	Adhésion Par enfant	Licence Par enfant	Adhésion RSCC	Total	Total famille
Famille campinoise					
Famille 1 enfant campinois	161 €	20 €	5 €	186 €	186 €
Famille 2 enfants campinois (par enfant)	118 €	20 €	5 €	143 €	286 €
3 ^{ème} enfant campinois	58 €	20 €	5 €	83 €	369 €
Famille non - campinoise					
Famille 1 enfant non-campinois	161 €	20 €	15 €	196 €	196 €
Famille 2 enfants non-campinois (par enfant)	118 €	20 €	15 €	153 €	306 €
3 ^{ème} enfant non-campinois	58 €	20 €	15 €	93 €	399 €

Règlement : par chèque libellé à l'ordre du RSCC section bébés nageurs, en espèces ou chèques vacances-coupons sports libellés au nom et adresse du bénéficiaire (obligatoire). Pas de carte de paiement

Il vous est rappelé qu'aucune cotisation ne sera remboursée, pour cause d'absences, de fermetures exceptionnelles ou toutes autres raisons en cours d'année.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Feuille d'adhésion, justificatif de domicile, certificat médical de l'enfant,
une photo d'identité par adulte et paiement de la cotisation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Règlement intérieur de la section

Toute personne qui adhère à la section bébés nageurs est en premier adhérent au RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY.

Chaque enfant est adhérent à la section si le dossier est complet (dossier, certificat médical obligatoire, cotisation et photo d'identité des parents) afin d'obtenir la carte d'adhésion. Donc ne peuvent bénéficier de la multi-activité que les enfants étant à jour de la cotisation.

L'établissement appartenant à la municipalité, nous devons respecter son règlement intérieur et nous conformer aux consignes du personnel d'accueil.

Chaque famille a une carte d'entrée personnalisée donnée par la section au moment de l'inscription. Il est obligatoire de la présenter à chaque fois à l'accueil de la piscine.

La cotisation donne le droit à l'entrée pour deux adultes plus un enfant (ou suivant le nombre d'enfants inscrits). Un grand frère ou une grande sœur mineur ne peut remplacer un adulte pour une entrée aux séances de l'activité. Toute personne supplémentaire doit être à jour de son entrée.

Un parent est obligatoirement dans l'eau avec son enfant.

Les grands frères et sœurs ne peuvent participer aux séances.

Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tout le monde.

Slip de bain obligatoire (pas de short même de bain !!!).

Pour des raisons d'hygiène, les sacs sont interdits au bord des bassins.

Interdiction d'amener du verre dans la piscine (exemple : biberon, petits pots.....) .

Les personnes habillées ne sont pas acceptées aux bords des bassins.

Obligation de se déchausser et de se rechausser au niveau de la ligne verte dans les couloirs des vestiaires.

La douche et le savonnage sont obligatoires.

Conseil : prévoir une pièce d' 1 d'euro ou jeton correspondant pour les consignes des vestiaires.

VOTRE ENFANT EST DÉJÀ ADHÉRENT DE LA SECTION
COMMENT EFFECTUER SON INSCRIPTION
POUR LA SAISON 2020-2021 ?

Les réinscriptions seront bien sûr prioritaires sur de nouvelles inscriptions.

Un mail d'information plus précis vous parviendra vers le 24 août.
D'ici là, n'hésitez pas à anticiper vos demandes de certificats médicaux!

Des dates, pour la remise des dossiers, seront possiblement positionnées fin août et avant le forum des associations prévu le 5 septembre.

Attention, en fonction des recommandations gouvernementales sur coronavirus, il est possible que la rentrée soit repoussée et donc les réinscriptions également.

UNE NOUVELLE INSCRIPTION A LA SECTION
COMMENT EFFECTUER SON INSCRIPTION
POUR LA SAISON 2020-2021 ?

Les dates des permanences seront données fin août en fonction des préconisations du gouvernement qui sera mis en place à la rentrée.